

Demande d'Enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement

P.J. N°5 – Description des capacités techniques et financières

ISOLFRANCE

Février 2021

Installations concernées : ISOLFRANCE
ZI Les Bonnes
43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON

Contact : Frédéric CHARRAYRE, Gérant

SOMMAIRE

1.	CAPACITES TECHNIQUES DE LA SOCIETE ISOLFRANCE	- 2 -
1.1.	LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE DE LEMPDES-SUR-ALLAGNON	- 2 -
1.2.	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DE PRODUCTION	- 2 -
1.3.	TRAFIC	- 3 -
1.4.	MATERIEL DE MANUTENTION	- 3 -
1.5.	EMBALLAGES	- 3 -
2.	CAPACITES FINANCIERES DE LA SOCIETE ISOLFRANCE	- 3 -
3.	CLASSEMENT ICPE DES INSTALLATIONS PROJETEES.....	- 4 -

1. Capacités techniques de la société ISOLFRANCE

La société ISOLFRANCE, créée en 2007 et établie à Meaux en Seine-et-Marne (77), est spécialisée dans la fabrication de plaques en polystyrène expansé utilisées pour l'isolation des bâtiments. Le site de Meaux emploie actuellement une vingtaine de salariés.

ISOLFRANCE souhaite développer son activité et implanter une nouvelle unité de fabrication de plaques isolantes dans des locaux existants sur la commune de Lempdes-sur-Allagnon (43) afin de mieux desservir les marchés du sud de la France. Le site de Lempdes-sur-Allagnon emploiera environ 24 salariés et fonctionnera en horaires de jour uniquement : fonctionnement prévu en 2 postes, de 5h à 21h, 5 jours par semaine. Les périodes de fermetures annuelles ne sont pas définies.

1.1. Localisation et description du site de Lempdes-sur-Allagnon

Le bâtiment est situé sur la parcelle AK33, d'une superficie de 25 715 m². La société ISOLFRANCE propriétaire du terrain et des locaux via une SCI.

Cf. plan P.J. N°2.

Un projet d'acquisition des deux parcelles voisines AK32 (3 094 m² entre ISOLFRANCE et la société voisine) et AK24 (2 983 m² du côté de la voie ferrée) est en cours de discussion.

Le bâtiment existant, de 6 037 m² sur un seul niveau, était précédemment utilisé par la société ABEIL pour le stockage de petits articles de literie. La surface de l'entrepôt, hors locaux sociaux et local technique du sprinklage, est d'environ 5 900 m².

Un permis de construire a été accordé pour la construction d'une extension de 440 m² comprenant un local chaufferie (123 m²) et un local de stockage de matières premières (317 m²). Cette extension sera accolée au bâtiment existant, le long d'une partie de la façade Sud.

Les aires extérieures sont composées de surfaces perméables enherbées et arborées, qui occupent une grande partie de la parcelle, ainsi que de parking et voies d'accès. Cf. plan P.J. N°2 (fond de plan : photographie aérienne). Le parking poids-lourds est situé le long de la façade Ouest du bâtiment où il existe 5 quais de déchargement. Un parking pour les véhicules légers est placé devant les bureaux. Une voie d'accès sera aménagée du côté du coin sud-est du bâtiment (du côté de l'extension).

1.2. Fonctionnement et outils de production

Les billes de polystyrène de 0.2 à 1.2 mm de diamètre, qui constituent les matières premières sont conditionnées dans des octabins en carton. Seul du polystyrène ignifugé sera transformé sur le site.

Deux expansions des billes à la vapeur seront réalisées successivement (double expansion):

La première expansion sera réalisée dans les expanseurs discontinus (les billes sont chargées dans la cuve par bâchées), la seconde dans l'expanseur continu (les billes sont chargées dans la cuve au moyen d'un système de vis sans fin). Le site de Lempdes-sur-Allagnon disposera de deux expanseurs discontinus (cuves en inox de 3,2 m³) et d'un expanseur continu (capacité d'environ 100m³/h), de la marque Nuova Idropress.

Chacune des expansions doit être suivie d'une étape de maturation des billes dans des silos. Dix silos de 150 m³ et dix de 128 m³ de la marque Nuova Idropress seront installés pour stocker les billes de PSE en cours de maturation. Il s'agit de silos en polyester (souple) avec une structure démontable en acier.

Les blocs en polystyrène expansés seront ensuite formés dans le moule à blocs (moule à blocs automatique Nuova Idropress) également grâce à la vapeur qui permet de souder les billes entre elles.

Le moule est à profondeur réglable entre 1,2 à 1,6 m, la dimension des blocs en sortie du moule est de 5 m de hauteur x 1,2 à 1,6 m de profondeur x 1,2 m de largeur, soit un volume de 7,2 à 9,6 m³.

Un système de convoyage pneumatique transportera les billes entre les expanseurs, les silos de maturation et le silo d'alimentation du moule à bloc. L'installation dispose d'un compresseur de 45 kW et d'une cuve à air comprimé de 1,5 m³.

Une fois formés, les blocs seront stabilisés dans une presse verticale automatique, avant leur découpe au fil chaud qui permettra d'obtenir les plaques isolantes. Une ligne de découpe pour blocs en polystyrène expansé avec fils chauffés oscillants sera installée sur le site.

Jusqu'à 24 tonnes de plaques isolantes pourront être produites par jour. Les plaques de PSE seront chargées rapidement dans les camions, l'objectif étant de limiter au maximum le stock de produits finis.

La vapeur sera produite par la chaudière de 2 147 kW. La production nécessitera 3,2 t/h de vapeur à 8 bars. Un stockage de 30 m³ de vapeur à 2 bars sera présent dans l'atelier (accumulateur de vapeur).

Les chutes de production et les poussières récupérées seront soit recyclées en interne soit compactées et revendues. Le système de recyclage fonctionne avec deux broyeurs lents totalement fermés (pas de poussières) associés à 4 silos de 45 m³ de stockage des matières recyclées. Ces matières sont ensuite mélangées avec les billes pré-expansées directement dans mélangeur du moule à blocs. Un compacteur hydraulique permet de compacter sous forme de briquettes les poussières et matériaux broyés qui ne seront pas recyclés.

Un aérorefroidisseur sec (dry cooler) sera associé au moule à blocs et servira à sécher et refroidir les blocs. Il s'agit d'un système de vide à sec qui fonctionne sans utiliser l'eau froide et sans tour de refroidissement, de l'eau est seulement nécessaire pour les pompes à vide (en circuit fermé). La chaleur produite par les échangeurs sera utilisée pour le chauffage de l'atelier en hiver. Un système optionnel de récupération de chaleur sera également installé afin de préchauffer l'eau d'alimentation de la chaudière et d'économiser de l'énergie.

Aucun produit chimique de type vernis, colle ou autre ne sera utilisé sur le site. Seuls quelques produits d'entretien seront stockés en petites quantités.

1.3. Trafic

Un camion par jour approvisionnera le site en matières premières. Huit camions par jour en moyenne enlèveront les produits finis afin de limiter le stockage des produits finis sur le site. L'essentiel des produits finis sera chargé en flux tendu dans les remorques stationnées au niveau des quais.

1.4. Matériel de manutention

Un Fenwick à fourche et deux Fenwick à pinces fonctionnant au gaz sont prévus pour la manutention. Un casier d'environ 30 bouteilles de gaz sera placé à l'extérieur du bâtiment.

1.5. Emballages

Les billes de polystyrène expansibles (matières premières) sont conditionnées dans des octabins en carton. Les blocs de PSE ne sont pas mis sur palettes ni emballés. Les plaques de PSE seront emballées dans du film plastique (emballage en ligne à la suite de la machine de découpe).

2. Capacités financières de la société ISOLFRANCE

Le prévisionnel de chiffre d'affaire de la société ISOLFRANCE à Lempdes-sur-Allagnon est de 6 M€ la première année et entre 7 et 10 M€ la seconde année.

3. Classement ICPE des installations projetées

Les rubriques de la nomenclature des ICPE dont le projet relève sont listées dans le tableau ci-dessous.

Le projet de la société ISOLFRANCE est soumis à Enregistrement pour les installations relevant des rubriques 2661-1 et 2663 de la nomenclature des ICPE.

Le site est également soumis à Déclaration pour la rubrique 2662, et à Déclaration et Contrôle pour la rubrique 2910.

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité et capacités maximales pour le projet ISOLFRANCE	Régime du site ISOLFRANCE
1185 – Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement UE n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. emploi dans des équipements clos... a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant :	supérieure ou égale à 300 kg (DC)	Pas d'installation de groupe de refroidissement pour les machines (système de refroidissement sec par échangeur de chaleur) 1 clim dans les bureaux	Non classé
1530 - Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. Supérieur à 50 000 m ³ (A) 2. Supérieur à 20 000 m ³ mais inférieur ou égal à 50 000 m ³ (E) 3. Supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (D)	Les matières premières sont conditionnées dans des octabins en carton. (300 m ³ de matière première, soit au maximum environ 170 octabins).	Non classé
1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. Supérieur à 50 000 m ³ (A) 2. Supérieur à 20 000 m ³ mais inférieur ou égal à 50 000 m ³ (E) 3. Supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (D)	Pas de palettes bois utilisées : les blocs et plaques de PSE seront placés soit à même le sol, soit sur des cales en polystyrène	Non classé
2661 - Polymères (transformation de) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	a) Supérieure ou égale à 70 t/j (A) b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j (E) c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j (D)	Fabrication des blocs de PSE : expansion des billes à la vapeur, moulage, presse, découpe des blocs au fil chaud 24 tonnes / j	E

<p>2662. Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ (D)</p>	<p>Stockage des billes de polystyrène expansible (matière première) 300 m³</p>	<p>D</p>
<p>2663 – Pneumatiques (stockage de) et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>a) supérieur ou égal à 2 000 m³ (E) c) supérieur ou égal à 200 m³, mais inférieur à 2 000 m³ (D)</p>	<p>Stockage des produits semi-finis et produits finis en PSE (billes expansées en silos: 2960 m³, blocs: 5900 m³, plaques: 1000 m³) au total 9 900 m³</p>	<p>E</p>
<p>2910 – Combustion [...] A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse [...], si la puissance thermique nominale est :</p>	<p>1. Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)</p>	<p>Chaudière process à gaz d'une puissance de 2,147 MW</p>	<p>DC</p>
<p>2925 – Accumulateurs électriques (atelier de charge de) 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération ⁽¹⁾ étant :</p>	<p>P > 50 kW (D) <i>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</i></p>	<p>Pas d'engins électriques prévus. Les engins de manutention fonctionneront au gaz</p>	<p>Non classé</p>
<p>4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel... La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <p>1. Pour le stockage en récipients à pression transportables</p>	<p>a. Supérieure ou égale à 35 t (A) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)</p>	<p>Pour l'alimentation des engins de manutention à gaz : 1 casier de 30 bouteilles de gaz.</p>	<p>Non classé</p>